



Titres RBC LiONS^{MD} liés à l'indice Solactive Canada Bank 40 AR à rendement accéléré (CAD),
série 19
Titres à capital non protégé

Durée de 7 ans

Participation de 400 %
à la performance positive
de l'indice sous-jacent

Indice Solactive
Canada Bank 40 AR

Clôture des
souscriptions

vers le
12 mai 2023

FUNDSERV

RBC4743

Le présent sommaire est présenté intégralement sous réserve d'un supplément de fixation du prix (le « supplément de fixation du prix »), du prospectus préalable de base daté du 25 mars 2022, du supplément de prospectus relatif au programme daté du 28 mars 2022, dans sa version complétée le 11 novembre 2022 et le 2 mars 2023, et du supplément de prospectus relatif au produit daté du 28 mars 2022 relatif aux titres liés à un indice, dans sa version complétée le 11 novembre 2022 et le 2 mars 2023.

www.rbcnotes.com

PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa1; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	CAD
Placement minimal :	50 Titres ou 5 000 \$
Durée :	Environ 7 ans
Capital à risque :	Le capital des Titres n'est pas protégé.
Indice sous-jacent :	Le rendement des Titres est lié aux rendements ajustés de l'indice Solactive Canada Bank 40 AR (l'« indice sous-jacent »). L'indice sous-jacent est un indice de rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Bank TR (l'« indice cible »), déduction faite d'un dividende synthétique de 40 points d'indice par année calculé quotidiennement à terme échu (le « facteur de rendement ajusté »). Il est entendu que le rendement des Titres est lié à l'indice sous-jacent et non à l'indice cible. Le 13 avril 2023, le niveau de clôture (au sens attribué à ce terme ci-après) était de 767,93. Par conséquent, en date du 13 avril 2023, le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture correspondait à 5,2088 %. Pendant la durée des Titres, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 280 points d'indice, ce qui représente 36,4617 % du niveau de clôture le 13 avril 2023. Pour les besoins du calcul du niveau de l'indice cible, les dividendes versés et autres distributions effectuées, s'il y a lieu, à l'égard des titres qui composent l'indice cible sont réputés réinvestis dans l'ensemble de ces titres. En date du 13 avril 2023, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice cible était de 4,6207 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 37,190 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant. Les Titres ne constituent pas une participation dans l'indice sous-jacent, dans l'indice cible ou dans les titres des entités qui composent l'indice cible, et les porteurs n'auront aucun droit à l'égard de ces titres, y compris, sans limitation, un droit de rachat (s'il y a lieu), un droit de vote ou un droit à des dividendes ou à d'autres distributions versés à l'égard de ces titres.
Date d'émission :	Le 19 mai 2023
Niveau initial de l'indice :	Le « niveau initial de l'indice » est le niveau de clôture le 15 mai 2023 (la « date d'évaluation initiale »).
Niveau final de l'indice :	Le « niveau final de l'indice » est le niveau de clôture le 15 mai 2030 (la « date d'évaluation finale »).
Niveau de clôture :	Le « niveau de clôture » à une date donnée est le niveau de clôture officiel de l'indice sous-jacent publié à cette date au www.solactive.com , et il est établi par l'agent de calcul.
Date d'échéance :	Le 21 mai 2030

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

PRINCIPALES MODALITÉS (SUITE)

Paiement à l'échéance :	<p>Le paiement à l'échéance sera établi en fonction de la performance (soit la « variation en pourcentage ») de l'indice sous-jacent calculée entre le niveau initial de l'indice et le niveau final de l'indice et, dans le cas d'une variation en pourcentage positive seulement, multiplié par le taux de participation de 400,00 %. Le montant payable (le « montant du remboursement ») pour chaque tranche de capital de 100 \$ par Titre à l'échéance sera calculé comme suit :</p> <p>Si la variation en pourcentage de l'indice sous-jacent est positive, le montant du remboursement sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 \$ + (100 \$ × taux de participation × variation en pourcentage) <p>Si la variation en pourcentage de l'indice sous-jacent est égale à zéro ou est négative, le montant du remboursement sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 \$ + (100 \$ × variation en pourcentage) <p>Tous les montants en dollars seront arrondis au cent entier le plus près. Le paiement minimal à l'échéance est de 1,00 \$.</p>	
Variation en pourcentage :	<p>La « variation en pourcentage » est le montant, exprimé en pourcentage et arrondi à la troisième décimale près, correspondant au résultat de l'équation suivante :</p> $\frac{(\text{niveau final de l'indice} - \text{niveau initial de l'indice})}{\text{niveau initial de l'indice}}$	
Taux de participation :	400,00 %, applicable seulement si la variation en pourcentage est positive.	
Marché secondaire :	<p>Fundserv – RBC4743</p> <p>En règle générale, pour être valable un jour ouvrable donné, une demande de rachat devra être faite au plus tard à 14 h (heure de Toronto) le jour ouvrable en question (ou à toute autre heure pouvant être fixée par Fundserv). Toute demande reçue après cette heure sera réputée avoir été envoyée et reçue le jour ouvrable suivant.</p>	
Valeur estimative initiale :	<p>En date du 13 avril 2023, la valeur estimative initiale des Titres était de 91,08 \$ par Titre, ce qui est inférieur au prix d'offre et n'est pas une indication du bénéfice réel revenant à la Banque ou aux membres de son groupe. La valeur réelle des Titres à tout moment dépendra de nombreux facteurs, ne peut être prédite avec exactitude et peut être inférieure à cette somme. La valeur estimative initiale des Titres n'est qu'une estimation qui est calculée en fonction de la valeur de l'obligation de la Banque d'effectuer des paiements à l'égard des Titres. On trouvera plus de renseignements sur l'établissement de la valeur estimative initiale dans le supplément de fixation du prix.</p>	
Tableau des frais de négociation anticipée :	<p>Vente au cours du nombre de jours indiqué suivant la date d'émission</p>	<p>Frais de négociation anticipée (pourcentage du capital)</p>
	De 1 à 180 jours	3,50 %
	De 181 à 270 jours	3,00 %
	De 271 à 360 jours	2,50 %
	De 361 à 450 jours	1,50 %
	De 451 à 540 jours	0,50 %
	Par la suite	Aucuns
Exemples de calcul du montant du remboursement :	<p>Exemples de calcul du montant du remboursement</p> <p>Les exemples présentés ci-dessous ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. Les niveaux de l'indice sous-jacent utilisés pour illustrer le calcul du montant du remboursement ne sont pas des estimations ni des prévisions du niveau initial de l'indice et du niveau final de l'indice dont dépendront le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le montant du remboursement. Tous les exemples supposent que le porteur de Titres a acheté des Titres d'un capital global de 100 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Tous les montants en dollars sont arrondis au cent entier le plus près.</p> <p><u>Exemple n° 1 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est égale à zéro ou est négative</u></p> <p>À supposer que le niveau initial de l'indice est de 767,93 et que le niveau final de l'indice est de 345,57, le montant du remboursement serait calculé comme suit :</p> <p>Niveau initial de l'indice = 767,93 Niveau final de l'indice = 345,57 Variation en pourcentage = $(345,57 - 767,93) / 767,93 = -0,5500$ ou -55,00 %</p> <p>Puisque la variation en pourcentage est égale à zéro ou est négative, le montant du remboursement est calculé comme suit :</p> <p>Montant du remboursement = $100 \\$ + (100 \\$ \times -55,00 \%) = 45,00 \\$</p> <p>Dans cet exemple, le montant du remboursement se traduit par une perte sur le capital équivalant à un taux de perte composé annuellement de 10,78 %.</p>	

Exemples de calcul du
montant du remboursement :
(suite)

Exemple n° 2 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est égale à zéro ou est négative

À supposer que le niveau initial de l'indice est de 767,93 et que le niveau final de l'indice est de 729,53, le montant du remboursement serait calculé comme suit :

Niveau initial de l'indice = 767,93

Niveau final de l'indice = 729,53

Variation en pourcentage = $(729,53 - 767,93) / 767,93 = -0,0500$ ou -5,00 %

Puisque la variation en pourcentage est égale à zéro ou est négative, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100 \$ + (100 \$ \times -5,00 \%) = 95,00 \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement se traduit par une perte sur le capital équivalant à un taux de perte composé annuellement de 0,73 %.

Exemple n° 3 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est positive

À supposer que le niveau initial de l'indice est de 767,93 et que le niveau final de l'indice est de 806,33, le montant du remboursement serait calculé comme suit :

Niveau initial de l'indice = 767,93

Niveau final de l'indice = 806,33

Variation en pourcentage = $(806,33 - 767,93) / 767,93 = 0,0500$ ou 5,00 %

Puisque la variation en pourcentage est positive, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100 \$ + (100 \$ \times 400,00 \% \times 5,00 \%) = 120,00 \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 2,64 %.

Exemple n° 4 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est positive

À supposer que le niveau initial de l'indice est de 767,93 et que le niveau final de l'indice est de 1 190,29, le montant du remboursement serait calculé comme suit :

Niveau initial de l'indice = 767,93

Niveau final de l'indice = 1 190,29

Variation en pourcentage = $(1\ 190,29 - 767,93) / 767,93 = 0,5500$ ou 55,00 %

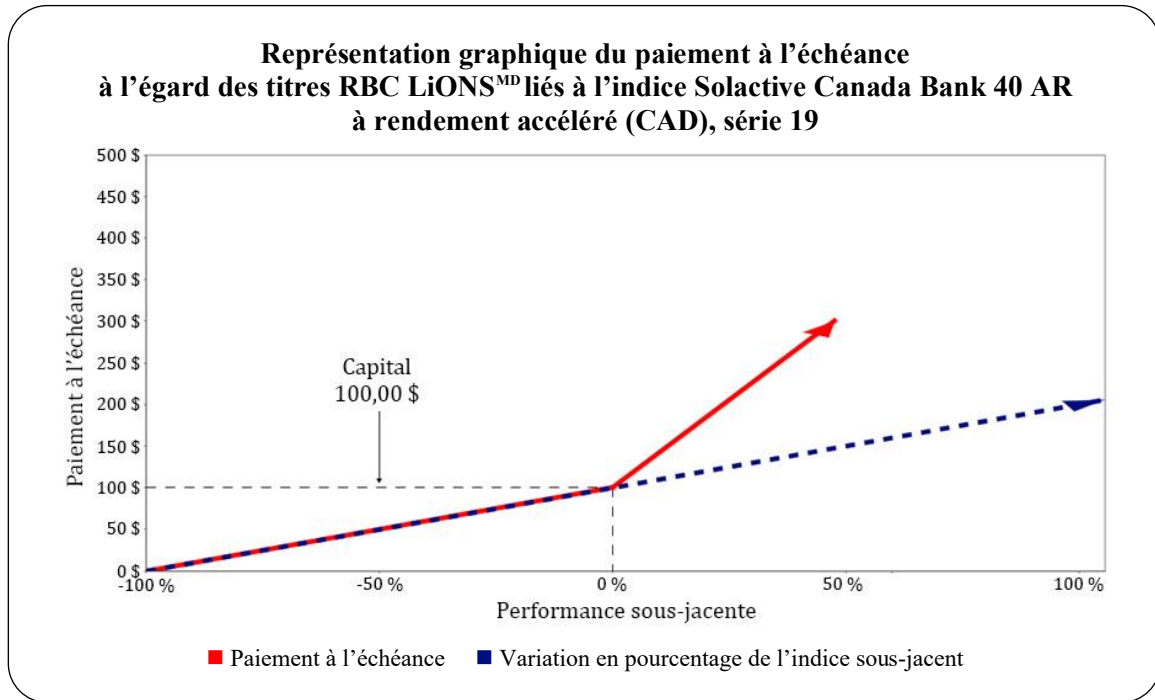
Puisque la variation en pourcentage est positive, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100 \$ + (100 \$ \times 400,00 \% \times 55,00 \%) = 320,00 \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 18,08 %.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU PAIEMENT À L'ÉCHÉANCE

Le graphique figurant ci-dessous est fourni aux fins d'illustration seulement. Les niveaux de l'indice sous-jacent utilisés pour illustrer le calcul du paiement à l'échéance ne sont pas des estimations ou des prévisions du niveau initial de l'indice et du niveau final de l'indice dont dépendront le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le montant du remboursement. Ce graphique ne présente qu'une fourchette limitée de rendements hypothétiques de l'indice sous-jacent et vise à ne représenter que cette fourchette. Il est encore possible d'obtenir des rendements de l'indice sous-jacent non illustrés dans le graphique, et les rendements correspondants des Titres devraient être calculés au moyen des formules indiquées dans le supplément de fixation du prix. Ce graphique démontre le rendement qui sera obtenu sur les Titres pour un rendement précis de l'indice sous-jacent. Il ne peut être donné aucune assurance quant à l'obtention d'un rendement en particulier. Tous les exemples supposent que le porteur de Titres a acheté des Titres d'un capital global de 100 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Le paiement minimal à l'échéance est de 1,00 \$.



L'indice Solactive Canada Bank 40 AR est la propriété de Solactive AG (« Solactive »), qui le calcule, l'administre et le publie, et le nom « Solactive » est une marque de commerce déposée de Solactive. L'indice Solactive Canada Bank 40 AR est utilisé par la Banque aux termes de licences relativement aux Titres. Les Titres ne sont pas parrainés, vendus ou autrement approuvés par Solactive, qui n'en fait pas la promotion, et Solactive ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s). Solactive ne garantit aucunement l'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice Solactive Canada Bank 40 AR ou de l'indice Solactive Canada Bank TR, ou de toute donnée incluse dans ceux-ci ou sur laquelle ils sont fondés, et elle n'engage aucunement sa responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions ou des interruptions touchant ceux-ci.

Les termes clés qui ne sont pas définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Patrimoine Richardson Limitée, respectivement.

Les Titres ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.

Un placement dans les Titres comporte des risques. Les Titres sont liés à l'indice sous-jacent, lequel reflète (i) les fluctuations des cours applicables des titres qui composent l'indice cible ainsi que les dividendes versés et les distributions effectuées à l'égard de ces titres, sans retenue d'impôt ni déduction d'autres sommes accumulées sur ceux-ci auxquelles serait généralement exposé un investisseur qui détient les titres, moins (ii) le facteur de rendement ajusté. Il n'est pas comme un placement direct dans les titres qui composent l'indice cible, et les investisseurs n'ont pas de droits à l'égard des titres sous-jacents à cet indice. Le rendement des Titres ne reflétera pas le rendement total qu'un investisseur recevrait s'il était propriétaire des titres qui composent l'indice cible. Les Titres sont considérés comme des « dérivés visés » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez des Titres, vous serez notamment exposé aux variations du niveau de l'indice sous-jacent et aux fluctuations des taux d'intérêt. Les niveaux de l'indice sont volatils, et tout placement dans les Titres peut être considéré comme spéculatif. Puisque les Titres ne sont pas des titres avec capital protégé et que le capital sera à risque, vous pourriez perdre la quasi-totalité de votre placement. Les acquéreurs éventuels de Titres sont invités à consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet de leur situation particulière.

Les Titres ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire. Les Titres sont des produits structurés qui comportent un risque de perte.